



CAP mobilités des 6 et 7 novembre 2018

Déclaration préalable UNSA Développement Durable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Très peu de choses nouvelles depuis notre dernière rencontre. Mais nous aimerions enfin avoir des réponses à nos demandes précédentes.

Concours et examens

Nous remercions la DRH pour le bilan du 1^{er} concours interne exceptionnel d'attaché qui montre que « ce plan de requalification » a une fois encore été conçu au détriment des SACDD. Attendons l'analyse du second concours qui confirmera que les SACDD se sont fait floués sur toute la ligne et sont les parents pauvres de ce ministère !

L'**UNSA** demande de revoir le calendrier de programmation des concours, et d'arrêter de concentrer les concours sur le dernier semestre. Tous les ans, les mêmes déconvenues ... Une intempérie, une erreur de distribution dans les sujets ... et la machine s'enraille ! Compte tenu des délais contraints, les admissibles ne peuvent pas suivre les formations RAEP et préparation à l'oral et dans certains cas, ils ne disposent que d' 1 semaine pour rédiger et remettre leur RAEP. Cela est intolérable !!

Enfin, l'**UNSA** vous a interrogé lors de la dernière CAP sur l'absence d'anonymat des copies pour certains concours. Avez-vous obtenu des éléments de réponse du bureau des concours ?

Recours

Comme demandé précédemment, avez-vous pu recenser avec le bureau concerné le nombre de recours en instance (RIFSEEP, CREP, Télétravail, ...) ?

Quand seront-ils étudiés ? Il est inadmissible de laisser des agents dans l'incertitude pendant plusieurs mois. Les agents ont certes des obligations mais qu'en est il de leurs droits ? Quand au délai de notification aux agents, cela frise l'hérésie : 6 mois pour un recours télétravail et un service qui n'a pas jugé utile de tenir compte des conclusions de la CAP.

Promotions TA 2019

Sans parler d'inversion de carrière comme pour le passage de C en B, force est de constater des problèmes lors du reclassement des agents du second niveau au troisième niveau de grade.

Prenons l'exemple d'un agent promu au 1/5/2015 au 10ème échelon (reclassé au 1/1/2017 au 10ème échelon avec une ancienneté de 8 mois dans le cadre du PPCR). Cet agent aurait du être promu au 11ème échelon au 1/5/2019. Une promotion au 3ème grade retardée au 1/5/2019 lui permettrait de passer directement au 6ème échelon de ce grade.

Avec une promotion au 1/1/2019, cet agent est reclassé au 5ème échelon en conservant 2/3 de son ancienneté soit 1 an 9 mois et 10 j. Il lui faudra patienter 1 an 2 mois et 20 jours pour atteindre le 6ème échelon soit le 20 mars 2020.

Que peut faire cet agent ? Quelle procédure pour demander un décalage de la date effective de sa promotion ?

L'**UNSA** demande que ces situations soient regardées au cas par cas avec bienveillance.

Complément Indemnitaire Annuel

Que dire également de la modification de la note de gestion du CIA en date du 14 septembre 2018 ! Désormais, le rapport justificatif auprès de l'agent n'est plus exigé que si la manière de servir est jugée insuffisante.

C'est dire l'excellente vision que nos ministères ont de leurs agents. Par cette mesure, ils cautionnent et même prévoient que leurs services sous-évalueront de manière systématique les mérites des agents en les plaçant en masse dans la catégorie « assez bien » et leur font le cadeau de ne même pas devoir s'en justifier. Pour l'administration, cela promet une belle économie sur le dos de nos mérites. Et alors même que la note prévoit que la seule voie de recours sera celle du TA, l'agent n'aura aucun écrit à produire. Autant dire qu'en agissant ainsi, l'administration s'est donnée tous les moyens pour empêcher l'agent de contester quoique ce soit.

Retour en force de l'agent béni-oui-oui.

L'**UNSA** dénonce cette modification et exige un retour à la note initiale.

CAP mobilités

L'**UNSA** vous avait demandé, lors de la dernière CAP que le bureau des recrutements ministériels soit présent pour cette CAP mobilité afin d'explicitier leur façon de procéder pour les recrutements des hors ministères. Cela paraît d'autant plus nécessaire que les directions ont été informées qu'une certaine souplesse serait accordée lors des mobilités dans une même communauté de travail, avec une levée des compteurs MTES – MAA. Qu'en est il exactement ? Sont-ils présents pour répondre à nos questions ?

L'**UNSA** réitère sa demande de pré-CAP commune avec les TSDD pour éviter des problèmes comme lors de la dernière CAP mobilités. Le principe du premier arrivé, premier servi a été mis à mal suite à l'attribution de 2 postes à des TSDD alors que même que la CAP des SACDD attribuait finalement ces postes aux 2 candidats SACDD. Ce qui prouve l'utilité de discussions préalables.

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.